

largement entravé par le manque de financement et le rythme d'achèvement des projets énergétiques reste lent.

12. Nous reconnaissons que la participation des PDSL aux accords et initiatives régionaux et sous-régionaux de facilitation du commerce, du transport et du transit visant à approfondir l'intégration régionale, à améliorer la connectivité des infrastructures et à faciliter le mouvement des marchandises à travers les frontières s'est accrue.

13. Nous restons préoccupés par le fait que la mise en œuvre d'accords et d'initiatives qui favorisent la facilitation des échanges tels que l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, la Convention de Kyoto révisée, la Convention TIR et d'autres conventions internationales pertinentes reste faible et a été négativement affectée par les mesures introduites par les pays de transit et les PDSL pendant la Pandémie de COVID-19, notamment en réponse à la pandémie de COVID-19.

14. Nous notons qu'au cours de la période de mise en œuvre du PMV, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été établie et est entrée en vigueur le 30 mai 2019, afin d'approfondir l'intégration régionale, et nous notons également que tous les PDSL d'Afrique ont ratifié l'accord. L'accord est censé entraîner une réduction des droits de douane et l'élimination des barrières non tarifaires et, surtout, faciliter les échanges entre les PDSL africains, car il contient des dispositions sur la facilitation du commerce, le transit et des .Dp-9(é)4(ma)7(ti)-3(f0.00m)7(ti)s .Dp-9(é)4(m

et accélération de la mise en œuvre des ODD, les PDSL sont destinés à faire face à des périodes prolongées de crise et d'incertitude. Nous nous engageons à mettre en œuvre les appels à l'action figurant dans le présent document final, aux niveaux national, régional et mondial, et à accélérer les progrès concernant les politiques, programmes et investissements convenus, tout en reconnaissant que certains des appels à l'action nécessiteront un renforcement des capacités et une assistance technique et financière afin d'être effectivement mis en œuvre par les PDSL et les pays en développement de transit.

26. Nous notons que les corridors de transport sont l'épine dorsale des réseaux de transport, reliant les principaux points d'accès et les plaques tournantes, et qu'ils constituent un moyen important d'améliorer la connectivité des PDSL avec les marchés, de réaliser un transit efficace et de réduire les coûts de transport des PDSL. Nous appelons les pays de transit et les partenaires de développement à mettre en place des corridors de transport en transit efficaces et efficaces, dotés d'une infrastructure de transport de qualité et bien entretenue, et à mettre en œuvre sans heurts les cadres juridiques, les règles et politiques et mesures de sécurité et de sûreté et les mesures de facilitation du transport et du commerce qui ont été convenus. Nous appelons à la promotion du transport ferroviaire interconnecté avec le transport routier et les ports pour plus d'efficacité et pour contribuer directement à la décarbonisation du transport. Nous appelons également à la promotion de réseaux de transport régionaux interopérables et de systèmes de transport multimodaux.

27. Nous notons que l'ampleur des ressources nécessaires pour investir dans le développement et l'entretien des infrastructures de transport reste un défi majeur. Nous appelons à un renforcement de la coopération internationale, régionale, sous-régionale et bilatérale sur les projets d'infrastructure, à l'allocation de ressources supplémentaires provenant des budgets nationaux, au déploiement efficace de l'aide internationale au développement et au financement multilatéral dans le développement et l'entretien des infrastructures.

28. Nous appelons les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les partenaires de développement à envisager un guichet de financement des infrastructures qui fournira un financement préférentiel aux PDSL sur le continent.

29. Nous soulignons l'importance du renforcement des capacités dans la conception de projets bancables et appelons le système des Nations Unies, les partenaires de développement, les banques multilatérales de développement, les organisations internationales et régionales à fournir un soutien au renforcement des capacités des PDSL et des pays de transit en matière de développement des infrastructures de transport.

30. Nous lançons un appel aux PDSL, assistés par l'AUDA-NEPAD et les CER, pour qu'ils donnent la priorité aux projets qui ont un plus grand impact sur la connectivité et les innovations numériques, qui se traduiraient par le développement économique des PDSL et d'autres États africains. Nous exhortons les PDSL à accélérer la préparation des projets finançables afin d'augmenter l'investissement et de veiller à ce qu'il y ait un pipeline de projets d'infrastructure prioritaires bancables pour l'investissement, en mettant l'accent sur les projets intelligents qui ont plus d'impact sur la transformation économique.

31. Nous lançons également un appel pour la création d'installations de préparation de projets supplémentaires et plus importantes sur le continent, qui soutiendront à la fois la préparation de projets et l'investissement en capital pour le développement d'une réserve de projets d'infrastructure de transport afin d'améliorer la connectivité des PDSL.

32.

renforcement des capacités des PDSL afin de combler les lacunes de l'encadrement juridiques et réglementaires et à développer les compétences numériques.

39. Nous exhortons les PDSL africains à s'engager dans toutes les discussions qui façonneront les règles et réglementations internationales du commerce électronique et de l'économie numérique.

40. Nous lançons également un appel au système des Nations Unies, en particulier à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Afrexim Bank et la Banque africaine de développement, pour qu'ils accélèrent les efforts visant à soutenir le développement du commerce numérique sur le continent africain afin d'accélérer l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine.

41. Nous exhortons les PDSL à prévoir des mécanismes pour faciliter le déploiement des réseaux et des services dans les zones non rentables pour les opérateurs, qu'il s'agisse d'investissements publics, de schémas public-privé ou d'autres types d'incitations. Nous lançons un appel aux partenaires de développement, au système des Nations Unies et à d'autres organisations internationales et régionales pour qu'ils apportent un soutien au renforcement des capacités des PDSL afin d'améliorer l'environnement commercial et la capacité d'attirer et de retenir le secteur privé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

42. Nous reconnaissons que les investissements dans les énergies renouvelables offrent des possibilités considérables aux PDSL africains et nous exhortons les PDSL et les pays de transit à créer un environnement propice aux investissements et aux opérations d'infrastructure dans le domaine de l'énergie.

43. Nous lançons un appel à la communauté internationale, y compris aux banques régionales et internationales de développement, aux donateurs bilatéraux, au système des Nations unies, à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et aux autres parties prenantes concernées, pour qu'ils augmentent leurs investissements et leur soutien technique afin de promouvoir les énergies renouvelables à plus grande échelle dans les PDSL, afin de surmonter les disparités entre zones rurales et urbaines et entre hommes et femmes, et d'accroître l'accès général aux combustibles de cuisson.

afin de garantir que les interconnexions électriques transfrontalières sont disponibles, ininterrompues, fiables et efficaces par rapport à leur coût.

45. Nous exhortons les PDSL africains à intensifier la mise en œuvre de programmes d'électrification rurale afin de promouvoir l'accès universel à l'électricité, financés par des partenariats public-privé et des mécanismes fiscaux nationaux. Il est nécessaire d'intensifier des initiatives telles que l'initiative "Illuminer l'Afrique".

46. Nous lançons un appel aux PDSL, aux pays de transit et à leurs partenaires commerciaux pour qu'ils renforcent la mise en œuvre de leurs obligations au titre de tous les accords internationaux, régionaux et bilatéraux pertinents afin d'améliorer le transit d'une manière compatible avec leurs objectifs en matière de commerce et de développement et nous lançons un appel aux partenaires de développement, au secteur privé et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes pour qu'ils renforcent leur soutien aux PDSL et aux pays en développement de transit en vue de la mise en œuvre de ces accords.

47. Nous reconnaissons la nécessité d'approches novatrices pour traiter de manière globale les questions de transit, de transport et de facilitation des échanges et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les PDSL à faire face aux limitations découlant de l'augmentation des coûts de transport et de logistique qui entravent leur participation effective aux chaînes de valeur régionales en utilisant leurs avantages comparatifs.

48. Nous lançons en outre un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les PDSL et les pays de transit dans la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, en accordant une attention particulière aux domaines identifiés par les PDSL comme nécessitant une assistance, notamment les ressources humaines et la formation, le cadre législatif et réglementaire, les technologies de l'information et de la communication, l'infrastructure et l'équipement, l'amélioration de la liberté de transit, les droits et les formalités, la coopération au franchissement des frontières et la coopération technique.

49. Nous lançons un appel aux membres de l'Organisation mondiale du commerce pour qu'ils s'engagent fermement à remédier à la marginalisation des PDSL dans le commerce international et à améliorer leur participation effective et équitable au système commercial multilatéral. Nous lançons en outre un appel en faveur d'un meilleur accès aux marchés, notamment en s'attaquant aux barrières non tarifaires sur les marchés clés pour les PDSL, en remédiant à la progressivité des droits et en éliminant les barrières commerciales qui sont incompatibles avec les accords de l'OMC. Nous lançons également un appel en faveur d'un soutien accru aux PDSL afin qu'ils puissent satisfaire aux normes internationales et bénéficier des accords de l'OMC.

50. Nous nous félicitons de la mise en œuvre de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine et notons que son succès dépend de l'amélioration de l'intégration financière, de la facilitation des échanges, de politiques, de réglementations et de mécanismes commerciaux propices, ainsi que d'infrastructures fiables et résistantes.

51. Nous affirmons notre détermination à faire de la diversification de nos économies un élément clé de nos stratégies de développement, notamment par la mise en œuvre de la ZLECAf. Dans ce

contexte, il est également nécessaire d'intensifier les investissements dans la relance durable afin de renforcer la croissance, de créer des emplois décents et d'accélérer le commerce intrarégional grâce à la mise en œuvre effective de la ZLECAf.

52. Nous lançons un appel aux PDSL pour qu'ils fassent des efforts afin d'accélérer une intégration plus profonde des marchés aux niveaux régional et continental en mettant efficacement en œuvre la ZLECAf, dans la mesure où cela ouvre la voie à une plus grande facilitation de la

58. Nous invitons les PDSL africains avec le soutien des CER à éliminer les obstacles au commerce international des services afin d'exploiter le potentiel de développement de leurs économies, qui est essentiel pour améliorer les performances économiques et peut fournir une

64. Nous nous félicitons de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui s'est tenue les 18 et 19 mai 2023 ; et nous reconnaissons qu'il est urgent de mettre en œuvre le Cadre de Sendai en tant que

internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites. Nous lançons à nouveau un appel en faveur d'un renforcement du partenariat et de la collaboration au niveau mondial pour l'adoption de mesures visant à prévenir le transfert des avoirs volés à l'étranger, à recouvrer et à restituer les avoirs volés, et à recenser les bonnes pratiques en matière de restitution des avoirs volés.

76. Nous sommes préoccupés par le fait que l'encours de la dette extérieure et le service de la dette de nombreux PDSL afr

81. Nous nous félicitons du soutien continu apporté aux pays en développement sans littoral par la CEA, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux clés, dans le cadre des efforts visant à réaliser un développement durable et inclusif et, en fin de compte, à répondre aux priorités du prochain programme d'action. Nous les exhortons à renforcer leur soutien à la réalisation du programme de développement des pays africains en développement local, par le biais de la planification du développement, de la politique macroéconomique et de la gouvernance économique, ainsi que des finances publiques.

82. Nous prions l'UN-OHRLLS et l'UNECA, en étroite coopération et coordination avec d'autres entités compétentes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, les coordonnateurs résidents des Nations Unies, d'apporter le soutien nécessaire aux pays en développement sans littoral dans la mise en œuvre du nouveau programme d'action en cohérence avec l'Agenda 2030 pour le développement durable et en s'appuyant sur les réalisations et les enseignements tirés du Programme d'action de Vienne et d'autres cadres de développement, en sensibilisant le monde, en mobilisant le soutien et les ressources internationales en faveur des pays en développement sans littoral, en établissant des partenariats multipartites et en s'adressant à toutes les parties prenantes, y compris en établissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé, pour renforcer le soutien aux pays en développement sans littoral. À cet égard, nous exhortons vivement le Secrétaire général et les États membres à renforcer le SLRLPD de l'ONU pour lui permettre de fournir un soutien substantiel aux pays en développement sans littoral dans leurs efforts pour participer de manière significative aux discussions intergouvernementales et mettre en œuvre le programme d'action pour les pays en développement sans littoral et l'Agenda 2030.

83. Nous sommes prêts à établir des partenariats avec toutes les parties prenantes concernées pour travailler à relever les défis interdépendants auxquels sont confrontés les PDSL. Le processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations unies pour les PDSL, d'autres événements majeurs qui se tiendront au cours de l'année, tels que le Sommet sur les ODD, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et la COP28, nous offrent des possibilités d'œuvrer à l'élaboration d'un programme d'action transformateur succédant au VPOA, puisqu'il en va de notre intérêt mutuel.

84. Nous notons qu'il est important d'intégrer les nouvelles priorités dans le développement national et nous lançons un appel au Bureau des Nations unies pour le développement des ressources humaines et de la logistique (UN-OHRLLS) pour qu'il organise une formation sur l'intégration du nouveau programme d'action pour les pays en développement sans littoral au niveau national.

85. Nous soulignons la nécessité d'un mécanisme solide de suivi et d'examen de la mise en œuvre du nouveau programme d'action, qui permettra de contrôler et de suivre la mise en œuvre et la réalisation des objectifs, et nous lançons un appel au Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté pour qu'il soutienne ces efforts.

86. Nous appelons tous les États membres des Nations Unies et les membres des institutions spécialisées, en particulier les pays en développement sans littoral et de transit et les pays donateurs, ainsi que le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les autres

parties prenantes concernées, à participer activement à la Conférence, au niveau le plus élevé possible.

87. Nous soumettons ce résultat en tant que contribution de la région Afrique au processus préparatoire de la troisième conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral, y compris en tant que document de référence pour les sessions du comité préparatoire intergouvernemental.

Remerciements

88. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au peuple et au gouvernement de la République du Botswana pour avoir organisé et accueilli cette réunion. Nous félicitons également le Botswana pour les efforts qu'il a déployés en sa double qualité de président mondial du groupe des PDSL et de coordinateur pour les questions de commerce et de développement du groupe des PDSL à Genève.

89. Nous exprimons notre gratitude au Bureau du Haut Représentant pour les PMA, les PDSL et les PEID pour son soutien technique et organisationnel, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau du Coordonnateur résident au Botswana.

90. Nous notons avec satisfaction la participation active et les contributions de fond des PDSL, des pays en développement de transit, des partenaires de développement, des organisations du système des Nations Unies, des banques multilatérales et régionales de développement, d'autres organisations internationales et régionales, des partenaires de développement, du secteur privé et d'autres parties prenantes.